

Compte rendu
Réunion du Bureau Communautaire du Mardi 15 septembre 2015
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

Sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER

L'an DEUX MILLE QUINZE, le QUINZE du mois de septembre à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 septembre 2015.

Présents : MM. FOURNIER, MUNIER, MULLER, DROUIN, MULLER, MATELIC, WATRIN, CORRADI, CANTELE, PELIZZARI, FAVIER et HENRY (à partir du point 5.1)

Membre ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. MATELIC
M. HALTER à M. MUNIER
M. HENRY (du point 1.1 au point 4.3 inclus) à M. PELIZZARI

Absent excusé : néant

Absent : néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mmes LEPNARD, GIRAULT, OSTER et STEINMETZ

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 10 aout 2015

Le Président demande au Bureau Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 aout 2015, et le cas échéant s'il y a des remarques.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE, le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 10 aout 2015.

1. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1.1 DB 2015-87 - Projet de requalification du site sidérurgique des « Portes de l'Orne » (Phase 1 - partie amont) – Demande de subvention auprès de l'Union Européenne dans le cadre de l'appel à projets « LIFE ».

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à déposer un dossier du projet de requalification du site sidérurgique des « Portes de l'Orne » dans le cadre de l'appel à projets du programme de financement européen « LIFE » auprès de la Commission Européenne avant le 30 septembre 2015.

1.2 DB 2015-88 - Centre thermal et de loisirs d'Amnéville – Etude globale prospective et stratégique – Participation financière de la CCPOM.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, avec 12 voix « POUR » et UNE abstention,
- DONNE son accord de principe pour le versement d'une participation financière de 50.000,00 € dans le cadre de la réalisation d'une étude globale, prospective et stratégique sur le Centre thermal et de loisirs d'Amnéville

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 DB 2015-89- Parc d'activités communautaire « Champelle » - Acquisition d'un terrain appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE l'acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine du terrain situé sur le territoire de la Commune de Sainte-Marie-Aux-Chênes,

- ACCEPTE que cette acquisition se fasse moyennant le prix de 8 841,99 € TTC se décomposant comme suit :
 - o Prix HT : 8 752,81 € HT
 - o TVA sur marge : 89,18 €

2.2 DB 2015-90- Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Annulation d'une décision du Bureau Communautaire autorisant la cession d'un terrain à la société « MATHIEU DEMOLITION TERRASSEMENT »

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ANNULE la décision adoptée par le Bureau Communautaire lors de sa séance du 13 avril dernier relative à la cession d'un terrain à la société « MATHIEU DEMOLITION TERRASSEMENT », domiciliée à Sainte-Marie-Aux-Chênes (57 255), 5, place Pedezoli,
 - Et AUTORISE le Président à demander le remboursement auprès de la société « MATHIEU DEMOLITION TERRASSEMENT » des frais liés à l'arpentage du terrain, qui ont été engagés par la CCPOM et qui s'élève à un montant de 834,05 € TTC.

2.3 DB 2015-91- Parc d'activités communautaire « CHAMPELLE » - Hôtel d'Entreprises – Location de la cellule n°4 à la société « S.C.I. du Château » - Avenant au bail de location

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le transfert du bail de location de la SCI du Château à la SAS ERI-EST,
 - et AUTORISE le Président à signer l'avenant au bail à passer à cet effet avec la SAS ERI-EST ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

2.4 DB 2015-92 - Edition 2015 du Salon à l'Envers de Lorraine- Attribution d'une subvention

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE de contribuer à l'organisation de la prochaine édition du « Salon à l'Envers de Lorraine » qui aura lieu le 19 novembre 2015 à Thionville, par l'octroi d'une subvention de 1000 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord ».

2.5 DB 2015-93 - Parc d'activités communautaires « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la SCI 7B – Acte de vente

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée comme suit :
BAN DE CLOUANGE : -section 6, n°195/35, d'une superficie de 178 m² qui se fera au nom de la « SCI 7B », domiciliée à VALLEROY (54910), 105 avenue Charles de Gaulle, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
 - FIXE le prix de cette cession à 1,00 € symbolique le m², compte tenu de la nature inconstructible de la parcelle,

2.6 DB 2015-94 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Travaux de construction de bureaux d'entreprise - Avenant

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer les avenants à passer dans le cadre du marché de construction de bureaux d'entreprise Parc d'activités communautaire Belle Fontaine, selon le détail indiqué ci-dessous :

LOT N°	Description	Entreprise attributaire	Montant initial HT	Montant avenant n°1 (HT)	Nouveau montant après avenant (HT)
1	VRD Espaces Vert	MULLER TP	132 081,60 €		
2	Gros œuvre	WZ Construction	75 000,00 €	1 825,75 €	76 825,75 €
3	Charpent- Couverture- Zinguerie »	BST	67 827,00 €		
4	Menuiserie PVC	WIEDEMANN- JASALU	17 600,00 €	6 274,00 €	23 874,75 €

5	Menuiserie Alu	BST	8 665,92 €		
6	Plâtrerie	NESPOLA	29 950,00 €		
7	Menuiserie int	CAPDOUZE	8 350,00 €		
8	Chape-Faïence	LESSERTEUR	5 990,00 €		
9	Electricité	BOGUET	44 165,50 €	5 150,00 €	49 315,50 €
10	Plomberie – Sanitaire	FASO Frères	6 926,00 €		
11	Chauffage	FASO Frères	23 747,00 €		
12	VMC	SRC&Cie	7 300,00 €		
13	Peintures	APIB	14 050,74 €		
14	Sols souples	JD Travaux	13 708,70 €		
15	Enduits extérieurs	DESIGN Façade	8 833,60 €		
TOTAL HT			464 196,06 €	13 249,75 €	477 445,81 €

3. ENVIRONNEMENT

3.1 DB 2015-95- Prolongation du Fil Bleu - Convention foncière avec EPFL

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour l'acquisition des terrains d'assiette de la prolongation du « Fil Bleu » afin d'assurer la cohérence et la continuité de cette promenade sur l'ensemble du territoire de la CCPOM pour un montant de 9.000,00 € HT,
- et AUTORISE le Président à signer la convention foncière à passer à cet effet avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

4. DEVELOPPEMENT DURABLE

4.1 DB 2015-96- Organisation de manifestations dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable quant à l'organisation de manifestations sur le territoire de la CCPOM en parallèle de l'organisation de la « COP 21 » afin de démontrer son engagement en faveur de l'environnement et du développement durable.

4.2 DB 2015-97- Agence Locale de l'Energie et du Climat – Mise en place d'une Plateforme Locale de la Rénovation Energétique - Convention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord quant à l'adhésion de la de la CCPOM au projet de mise en place d'une plateforme locale de la rénovation énergétique par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Messin, pour une durée de 3 ans,
- et DECIDE de se réserver la possibilité de renégocier son adhésion, à l'issue de cette période de 3 ans, en fonction du montant de la participation financière qui lui sera alors demandée.

4.3 DB 2015-98- Réalisation d'un Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire de l'intercommunalité- Choix du bureau d'études

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT la proposition faite par le bureau d'études AD3E Conseil pour l'établissement d'un bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES) dans le cadre de l'élaboration future d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET),

- CHOISIT l'étendue de la mission pour soit un Bilan Patrimoine et Compétences (obligatoire) seul, pour un montant de 11.370,00 € TTC.
- et AUTORISE le Président à signer le marché correspondant à cette offre.

5. DECHETS MENAGERS

5.1 DB 2015-99- Renouvellement des marchés de gestion déchèterie - Attribution

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les marchés de gestion des déchèteries communautaires selon le détail indiqué ci-dessous :

LOT	INTITULE	ENTREPRISE	Montant HT
Lot 1 :	Gestion des déchèteries, location des bennes, enlèvement et transport des bennes,	NICOLLIN	1 492 006 €
Lot 2 :	Traitement du tout-venant,	BARISIEN	1 408 750,00 €
Lot 3 :	Traitement des déchets verts,	SEDE	159 375,00 €
Lot 4 :	Traitement des gravats	TTM Environnement	50 150,00 €
Lot 5	Reprise de la ferraille	DERICHEBOURG	264 000,00 €
Lot 6	Reprise des cartons	BARISIEN	72 000,00 €
Lot 7	Traitement des déchets de bois	BARISIEN	136 000,00 €
Lot 8	Traitement des pneus,	infructueux	
Lot 9	Traitement des déchets ménagers spéciaux	CEDILOR	104 735,00 €
Lot 10 :	Traitement des huiles végétales,	METHAGRI	700,00 €

5.2 DB 2015-100- Renouvellement des marchés de gestion déchèterie – Choix de la filière pour le recyclage des pneus usagés

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer par la filière Aliapur pour bénéficier de la reprise gratuite des pneus usagés, la CCPOM étant considérée comme détenteur de pneus du fait de leur collecte en déchèteries,
- Et DECIDE de signer le contrat avec l'entreprise Gilles Henry pour la location d'un contenant de collecte des pneus pour chaque déchèterie.

5.3 DB 2015-101- Sécurisation de la déchèterie d'Amnéville Moulin-Neuf – Attribution du marché

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'offre présentée par la Société « Sérénité 24/24 », dans le cadre de la sécurisation de la déchèterie d'Amnéville Moulin Neuf, pour un montant de 2.782,80 € TTC la première année, puis 2.188,80 € TTC/an les années suivantes,
- et AUTORISE le Président à signer le marché.

5.4 DB 2015-102- Marché relatifs à la collecte des déchets résiduels, à la collecte des déchets recyclables et tri des déchets recyclables – LOT N°3 Tri des déchets recyclables – Avenant N°2 (mise en place d'une nouvelle filière de valorisation).

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer un avenant n°2 au marché relatif à la collecte des déchets résiduels, à la collecte des déchets recyclables et tri des déchets recyclables – Lot n°3 Tri des déchets

recyclables, avec la Régie « Haganis » pour la valorisation d'une catégorie supplémentaire de matériaux :le gros de magasin, avec un prix de reprise de 33,33 € HT/Tonnes ,

- et AUTORISE le Président à signer l'avenant au marché correspondant à cette offre.

5.5 DB 2015-103- Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) – Convention avec l'Eco-organisme Eco-Mobilier

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier pour bénéficier de soutiens financiers sur la collecte (non séparée) et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) au niveau des quatre déchèteries communautaires.

5.6 DB 2015-104- Mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et du verre - Recrutement du maitre d'œuvre – Choix de la procédure

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de lancer un marché en procédure adaptée pour le recrutement du maitre d'œuvre pour la mise en place de conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères, des recyclables et du verre sur la Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle.

6. LOGEMENT

6.1 DB 2015-105- Opération Ravalement de façades - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité (Monsieur PELIZZARI n'ayant pas pris part au vote),

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de l'opération « Ravalement de façades » à divers particuliers pour un montant total de 8 537,47 €,
- et DECIDE de procéder à leur versement.

6.2 DB 2015-106- Programme d'intérêt général (PIG) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) à divers particuliers pour un montant total de 1 580,00 €,
- et DECIDE de procéder à leur versement.

6.3 DB 2015-107- Campagne d'isolation thermique - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer des subventions dans le cadre de la campagne « Isolation thermique » à divers particuliers pour un montant total de 3 876,00€,
- et DECIDE de procéder à leur versement.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 DB 2015-108- Convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer une convention avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO) pour la mise à disposition du Directeur du SIAVO afin d'exercer les missions de Directeur Général Adjoint des Services au sein de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,
- et AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel

7.2 DB 2015-109- Plan de formation 2015 du personnel communautaire – Approbation

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de formation des agents communautaires pour l'année 2015.

8. INFORMATION ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/08/2015
- Tableau de bord financier au 31/08/2015
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31/07/2015
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/08/2015
- Tableau de bord « Amélioration de l'habitat PIG » au 31/08/2015
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/08/2015
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/08/2015
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H20.



Affiché le 22/09/2015
Rombas, le 21 septembre 2015
Le Président,

Lionel FOURNIER